

**Fourniture de papier reprographie, papier d'impression et articles divers  
de bureau - Autorisation de signature des marchés - Modificatif  
à la délibération du 10 octobre 2002**

**M. l'Adjoint DAHOUÏ, Rapporteur** : L'approvisionnement des services municipaux en papier de reprographie, papier d'impression et articles divers de bureau fait l'objet, cette année, d'un même appel d'offres au lieu de deux comme indiqué dans la délibération du 10 octobre 2002, pour l'ensemble de ces produits. Il s'agit de marchés à bons de commande pour un montant total minimum de 92 000 € et maximum de 285 000 €.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Maire à signer les marchés à intervenir, après mise en concurrence, ainsi que le (ou les) avenant (s) ou décision (s) de poursuivre permettant l'exécution complète des fournitures, ceci dans la limite des crédits inscrits au budget, étant précisé que pour les avenants ou les décisions de poursuivre entraînant une augmentation du marché supérieure à 5 %, cette autorisation ne sera effective qu'après avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal en décide ainsi à l'unanimité.

*Récépissé préfectoral du 11 février 2003.*